La position de la MAS

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière) n'a jamais publié de rapport sur la DeFi comparable à celui du Conseil fédéral. Sa position peut toutefois être reconstituée à partir de discours, de documents de consultation et de la conception du régime des DTSP (digital token service providers, prestataires de services sur jetons numériques). Trois éléments ressortent. Premièrement, la MAS a déclaré à maintes reprises qu'elle réglemente des activités et des personnes, qu'un protocole sans exploitant échappe à sa compétence et qu'elle n'entend pas réglementer du code. Deuxièmement, la MAS a considéré que les exploitants de front-ends et les développeurs qui conservent le contrôle fournissent des services de DPT ou exploitent des marchés, et leur a appliqué sans hésiter le Payment Services Act (PSA, la loi sur les services de paiement) et le Securities and Futures Act (SFA, la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme). Troisièmement, la MAS s'est montrée ouvertement sceptique à l'égard de la forme actuelle de la DeFi, dont elle a dit en 2022 et 2023 qu'elle n'était pour l'essentiel ni décentralisée ni de la finance au sens utile du terme. Ses travaux sur la tokenisation institutionnelle dans le cadre du Project Guardian se sont concentrés sur la DeFi permissionnée, dans laquelle des institutions connues utilisent les mécanismes d'AMM et de prêt sur des registres permissionnés, avec un KYC complet.[1]

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

La différence pratique avec la Suisse tient au régime singapourien des DTSP prévu par la partie 9 du Financial Services and Markets Act 2022, en vigueur depuis le 30 juin 2025. Il vise toute personne basée à Singapour qui fournit des services sur jetons numériques à des clients situés hors de Singapour. Une équipe de développement singapourienne qui exploite un front-end DeFi destiné à une clientèle mondiale relève pleinement de ce régime et a besoin d'une licence DTSP. Or la MAS a déclaré qu'elle ne l'accorderait que dans des circonstances extrêmement limitées. Il en est résulté en 2025 un exode des équipes DeFi de Singapour vers Dubaï, Hong Kong et ailleurs, que relatent la partie I, chapitre III et la partie K, chapitre V.[2]

Perspective transfrontalière

Une équipe qui souhaite développer et exploiter un protocole DeFi et son front-end dispose en 2026 d'une réponse structurelle claire entre les deux places. La gouvernance et la trésorerie du protocole peuvent être logées dans une fondation ou une association suisse à Zoug, comme l'explique le chapitre VII. Le droit suisse tolère qu'une enveloppe à but non lucratif détienne un pouvoir de gouvernance sur un protocole, pour autant qu'elle ne détienne pas elle-même d'actifs d'utilisateurs et n'exploite pas le front-end. Si le front-end sert des utilisateurs de détail, où qu'ils se trouvent, il doit être exploité depuis une juridiction où cette activité n'est pas soumise à licence ou peut obtenir une licence. Cela exclut Singapour sous le régime des DTSP. La Suisse n'est envisageable que si le front-end ne facilite pas les transferts d'une manière qui ferait de son exploitant un intermédiaire financier. La société de développement qui emploie les ingénieurs peut être établie n'importe où. Singapour reste attractif pour elle, à condition qu'elle ne fournisse pas elle-même le service. Répartissez les trois fonctions entre trois entités, documentez ce que chacune peut faire et veillez à ce qu'aucune ne détienne de clé d'administration permettant de déplacer les actifs des utilisateurs.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Notes

1. MAS, Project Guardian: Enabling Open and Interoperable Networks, juin 2023, section consacrée à la DeFi institutionnelle ; Ravi Menon, « Yes to digital asset innovation, no to cryptocurrency speculation », discours prononcé à Green Shoots, 29 août 2022. Partie I, chapitre III, et partie K, chapitre IX. ↩
2. Financial Services and Markets Act 2022 (Singapour), partie 9 (digital token service providers), entrée en vigueur le 30 juin 2025 ; MAS, Response to Feedback Received on Proposed Regulatory Approach for Digital Token Service Providers, 30 mai 2025 (indiquant que des licences ne seraient accordées que dans des circonstances extrêmement limitées). Partie K, chapitre V. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.